



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Luxeuil-les-Bains, le 2 avril 2010
Réf. MR/EL/56

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

COMPTE RENDU

Ouverture de séance : 19 h 05

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Mohamed GHARNIT (pouvoir à M. Jérôme Faivre) ; M. Christian GEORGE (pouvoir à M. Claude Frère) ; M. Christian BERNARD (pouvoir à M. Louis Marthey) ; Mme Dominique CAYLA (pouvoir à Mme Béatrice Lepagney) ; Mme Katy HORBACH (pouvoir à Mme Martine Bavard) ; M. Stéphane KROEMER (pouvoir à M. Didier Hua) ; Mme Fabienne VERGUET (pouvoir à M. Alain Larrière).

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-A/Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, Mme Valérie MANGEL comme secrétaire de séance et le Directeur de Cabinet comme secrétaire auxiliaire.

1-B/Approbation du précédent procès-verbal : Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu des délibérations de la séance du 1^{er} février 2010 a été affiché dans la huitaine. Le procès-verbal de cette séance, distribué le 19 mars 2010, en annexe de la convocation, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal a approuvé ce document par 23 voix pour et 6 voix contre** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à M. Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE).

1-C/Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- **Décision n° 2010-01 du 4 janvier 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit d'une sonorisation à l'association des commerçants. L'ensemble de ce matériel représente une valeur totale de 4000 €

- **Décision n° 2010-RH-02 du 14 janvier 2010** : une convention est conclue entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle-Emploi de Haute-Saône, représenté par sa directrice, Mme Sophie STEIBEL-HUA, pour le Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'emploi effectué par M. Guillaume BOILLOT au service Espaces Verts. La durée de la convention et du contrat à durée déterminée est fixée à 12 mois à compter du 18 janvier 2010.

- **Décision n° 2010-08 du 15 janvier 2010** : fixation d'un tarif préférentiel à 5 € au bénéfice des parents des enfants des écoles luxoviennes composant le chœur du récital de piano donné par Pascal

KELLER, intitulé « Piano à cœur ouvert », le jeudi 25 février 2010 à l'espace Molière.

- **Décision n° 2010-09 du 19 janvier 2010** : la Ville assure la mise en œuvre du projet « Musique de rue, musique durable », de février à décembre 2009, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale. Tous les frais liés à l'organisation de cette action, notamment les frais de prestations de la compagnie de théâtre « Pièces de rechange » intervenant dans la mise en œuvre de cette action, seront pris en charge par la Ville de Luxeuil-les-Bains.

- **Décision n° 2010-10 du 19 janvier 2010** : la Ville assure la mise en œuvre du projet « Saint Loup/Luxeuil » de février à décembre 2009, dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale. Tous les frais liés à l'organisation de cette action, tels que les frais de prestations pris en charge par l'association de « l'Union des Jeunes Espoirs Lupéens » intervenant dans la mise en œuvre de cette action, seront pris en charge par la Ville de Luxeuil-les-Bains.

- **Décision n° 2010-RH-11 du 21 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Proviseur, M. KEMPF, pour un stage effectué par Mlle Alycia FOHRER, à la mairie de Luxeuil-les-Bains, du 1^{er} mars au 2 avril 2010.

- **Décision n° 2010-RH-12 du 26 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le collège St Colomban, représenté par M. Eric LOIGEROT, son Principal, pour un stage effectué par M. Florian MELIERE, à l'école maternelle du Centre, du 1^{er} au 5 février 2010.

- **Décision n° 2010-13 du 26 janvier 2010** : avenant à la convention de délégation de service public passé avec BUS EST en juin 2007, représenté par M. Christophe BELLEMENT, ayant son siège à NANCY, 54 Boulevard d'Austrasie, et la Ville de Luxeuil-les-Bains, pour l'exploitation du réseau de transport en commun. Cet avenant a pour objet le remplacement de deux séries d'indices arrêtées par l'INSEE et portent sur la variation de taux de salaire horaire des ouvriers ainsi que sur l'indice du prix de l'industrie.

- **Décision n° 2010-14 du 27 janvier 2010** : fourniture et pose de signalisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil. Le lot n° 3, « *Fourniture et pose de la signalisation directionnelle d'information locale de la commune de Luxeuil-les-Bains* » lancé par voie de marché à procédure adaptée est déclaré sans suite.

- **Décision n° 2010-15 du 28 janvier 2010** : règlement d'honoraires à la SCP DUFAY-SUISSA-CORNELOUP de Besançon, pour avoir représenté la Ville de Luxeuil-les-Bains devant le Tribunal Correctionnel de Lure le 24 novembre 2009 dans une affaire l'opposant à M. NAJIM, pour un montant de 367,64 €TTC.

- **Décision n° 2010-RH-16 du 29 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et AAMI 70 de Vesoul, représenté par M. Claude CHARPENTIER, son président, pour un stage effectué par M. Nicolas LELAY, aux services Espaces Verts de la Ville, du 8 au 19 février 2010.

- **Décision n° 2010-RH-17 du 5 février 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée professionnel « Les Huisselets » de Montbéliard, représenté par M. Jean-Marie MICHOUILLER, Proviseur, pour un stage effectué par M. Alexandre DEMESY, à la Mairie de Luxeuil-les-Bains, du 23 février au 6 mars 2010.

- **Décision n° 2010-18 du 10 février 2010** : acquisition d'équipement électrique – fourniture d'armoires électriques. A l'issue de la consultation lancée le 29 novembre 2009, 7 entreprises ont présenté une offre ; celle de l'entreprise CKD est l'offre la plus avantageuse. Il sera conclu avec l'entreprise CKD (68260 Kingersheim) un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'armoires électriques sur la commune de Luxeuil-les-Bains. Les prestations, objet du marché, seront rémunérées par application selon les quantités réellement exécutées aux prix unitaires du bordereau de prix.

- **Décision n° 2010-19 du 10 février 2010** : fourniture et pose de la signalisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil. Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet d'études DDSR (70150 Avriigny Virey) la CAO a classé premières les offres économiquement les plus avantageuses présentées par les signaux GIROD (39401 Morez). Lot 1 :

fourniture et pose de la signalisation directionnelle de la commune de Luxeuil-les-Bains et des zones d'activités économiques de la CCPL ; lot 2 : fourniture et pose de la signalétique des zones d'activités économiques de la CCPL. Les prestations, objet du marché, seront rémunérées par application aux prix unitaires du bordereau de prix selon les quantités réellement exécutées.

- **Décision n° 2010-RH-20 du 15 février 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'Université de Franche-Comté Professionnelle UFR STGI de Belfort, représenté par M. Claude CONDE, son Président, pour un stage effectué par Mlle Ida IAT CHALALET à la Mairie de Luxeuil-les-Bains sur une période consécutive du 29 mars au 4 juin 2010.

- **Décision n° 2010-21 du 16 février 2010** : restauration du cloître de l'Abbaye St Colomban. Les prestations, objet du marché, ont été alloties comme suit : lot 1 : couvertures en laves-échafaudages ; lot 2 : charpente et lot 3 : maçonnerie-pierre de taille. Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par M. DUPLAT, Architecte du patrimoine, la Commission d'appel d'offres a classé premières les offres les plus avantageuses suivantes : lot 1 : PIANTANIDA (88580 Saulcy sur Meurthe) pour 130 499 €HT, lot 2 : Toitures de Franche-Comté (70190 Rioz) pour 43 572,50 € HT, et lot 3 : PIANTANIDA, pour 229 373 €HT.

- **Décision n° 2010-RH-22 du 18 février 2010** : embauche de M. Christopher VALOT, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi conclu entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle-Emploi de Haute-Saône, représentée par Mme Steibel-Hua, sa directrice. La durée de la convention et du contrat à durée déterminée est fixée à 6 mois à compter du 22 février 2010. Le salarié sera rémunéré sur la base de 100 % du SMIC en vigueur pour une durée de travail hebdomadaire de 23 heures.

- **Décision n° 2010-RH-23 du 23 février 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'IUT de Belfort-Montbéliard représenté par M. Philippe PRACHT, directeur, pour un stage effectué par Mlle Claire ANTOINE, à la mairie de Luxeuil-les-Bains, service Cohésion Sociale, du 8 au 20 février 2010 et du 5 avril au 15 mai 2010.

- **Décision n° 2010-24 du 23 février 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet-galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de la troupe théâtrale des Hauts de Saône et des Vosges Saônoises, dans le cadre des répétitions des spectacles prévus pour le festival « les Pluralies » 2010. Cette convention est conclue du samedi 27 mars à 12 h 45 au dimanche 28 mars 2010 à 13 h.

- **Décision n° 2010-RH-25 du 25 février 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée professionnel Beauregard, représenté par M. GANIER, proviseur, pour un stage effectué par M. ABDELRAHAFOR Lucien, aux services techniques de la Ville. Ce stage s'est déroulé du 1^{er} mars au 19 mars 2010.

- **Décision n° 2010-26 du 3 mars 2010** : mission d'intervention technique confiée à l'ONF dans le cadre de travaux réalisés dans la forêt communale, relevant du régime forestier, par des salariés de la commune pour l'année 2010. Une convention sera passée entre la Ville et l'ONF, rue Georges Ponsot à Vesoul, représenté par M. Alain BOISSON, responsable de l'unité territoriale de Luxeuil. Le coût forfaitaire de cette prestation est de 260 €HT conformément au devis établi par l'ONF.

- **Décision n° 2010-RH-27 du 5 mars 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée Louis Pergaud de Besançon, représenté par M. Gilles GRESSET, Proviseur, pour un stage effectué par Mlle Camille BOLLENGIER, à la mairie, service comptabilité. Ce stage se déroulera sur une période consécutive du 10 mai au 26 juin 2010.

Arrivée de M. Stéphane KROEMER. M. le Maire n'a pas assisté au vote des comptes administratifs. M. Frédéric BURGHARD a assuré la présidence.

1-D/Budget principal : compte administratif 2009 : Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget principal dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		337 637,80
Opérations de l'exercice	7 545 888,84	8 363 598,69
TOTAUX	7 545 888,84	8 701 236,49
Résultat de clôture		1 155 347,65
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	988 669,15	
Opérations de l'exercice	2 978 423,22	3 526 216,26
TOTAUX	3 967 092,37	3 526 216,26
Résultats de clôture	440 876,11	
Excédent/Déficit de clôture		714 471,54

Cette proposition a été acceptée **par 22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à M. Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE).

1-E/Budget annexe de l'eau : compte administratif 2009 : Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du service de distribution d'eau potable dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		4 186,18
Opérations de l'exercice	78 562,10	138 549,44
TOTAUX	78 562,10	142 735,62
Résultat de clôture		64 173,52
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	64 767,95	
Opérations de l'exercice	147 990,02	254 761,98
TOTAUX	212 757,97	254 761,98
Résultats de clôture		42 004,01
Excédent de clôture		106 177,53

Cette proposition a été acceptée **par 22 voix pour et 6 abstentions** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à M. Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE).

1-F/Budget annexe de l'assainissement : compte administratif 2009 : Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe de l'assainissement dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs		103 226,77
Opérations de l'exercice	157 439,83	301 498,31
TOTAUX	157 439,83	404 725,08
Résultat de clôture		247 285,25
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs		89 751,74
Opérations de l'exercice	216 734,46	125 157,02
TOTAUX	216 734,46	214 908,76
Résultats de clôture	1 825,70	
Excédent de clôture		245 459,55

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

1-G/Budget camping : compte administratif 2009 : Le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du camping dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Dépenses ou déficits</u>	<u>Recettes ou excédents</u>
Section de fonctionnement		
Résultats antérieurs	21 736,03	
Opérations de l'exercice	21 276,78	59 636,00
TOTAUX	43 012,81	59 636,00
Résultat de clôture		16 623,19
Section de d'investissement		
Résultats antérieurs	270 264,36	
Opérations de l'exercice	64 517,10	240 695,28
TOTAUX	334 781,46	240 695,28
Résultats de clôture	94 086,18	
Déficit de clôture	77 462,99	

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Retour de M. le Maire

1-H/Comptes de gestion de l'exercice 2009 – Budget principal et budgets annexes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1-I/Affectation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2009,

constatant qu'ils présentent des excédents de fonctionnement, a décidé de les affecter comme suit (voir tableaux annexés).

1-J/Fixation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2010 : Le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts directs locaux, à percevoir au titre de l'année 2010, qui seront les taux appliqués en 2009 et reconduits pour le présent exercice :

Nature Taxe	2009 (rappel)	2010
Taxe d'Habitation	14,20 %	14,20 %
Taxe Foncière (bâti)	23,47 %	23,47 %
Taxe Foncière (non bâti)	92,72 %	92,72 %

Cette proposition a été acceptée par **23 voix pour et 6 abstentions** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE).

1-K/Budget 2010 de la Ville : Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 voix contre** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), a adopté le budget primitif Ville 2010 comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	9 436 397,80	9 436 397,80
Investissement	9 751 312,85	9 751 312,85
Totaux CUMULES	19 187 710,65	19 187 710,65

1-L/Budget 2010 du service de l'eau : Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 abstentions** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE), a adopté le budget primitif 2010 du service de l'eau comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	252 900,00	252 900,00
Investissement	1 640 081,53	1 640 081,53
Totaux CUMULES	1 892 981,53	1 892 981,53

1-M/Budget 2010 du service de l'assainissement : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a adopté le budget primitif 2010 du service de l'assainissement comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	369 788,25	369 788,25
Investissement	717 181,25	717 181,25
Totaux CUMULES	1 086 969,50	1 086 969,50

1-N/Budget 2010 du service camping : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a adopté le budget primitif 2010 du service camping comme suit :

SECTIONS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	114 372,00	114 372,00
Investissement	146 805,19	210 706,18
Totaux CUMULES	261 177,19	325 078,18

Suspension de séance à 22 h 10 et reprise à 22 h 35

1-O/Fixation des durées d'amortissement en M14 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a complété la délibération 97-73 du 24 mars 1997 ainsi qu'il suit :

- Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme 10 ans
- Plantations d'arbres et d'arbustes 15 ans

1-P/Fixation des durées d'amortissement pour le budget annexe « camping et aire de loisirs » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour le budget annexe « Camping et aire de loisirs » ainsi qu'il suit :

- Bâtiments légers, habitations légères de loisirs 15 ans
- Equipement sportif, piscine aire de loisirs 15 ans
- Agencements et aménagements extérieurs, voies d'accès 30 ans
- Agencements et aménagements des bâtiments d'entrée et des bâtiments de service 30 ans

1-Q/SIED 70 – Extension du périmètre syndical : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de valider l'adhésion des communes citées ci-dessus au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône « SIED 70 »,
- d'autoriser le Président du SIED 70 à signer l'avenant au contrat de concession intervenu avec ERDF et EDF, respectivement gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de ces communes et fournisseur au tarif réglementé.

1-R/Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône (CAUE) – Cotisation 2010 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renouvelé l'adhésion de la Ville de Luxeuil-les-Bains au CAUE et autorisé le versement de la cotisation pour l'année 2010, soit 800 €

1-S/Adhésion à l'Association Départementale pour le Développement et Initiative de la Musique et de la Danse en Haute-Saône (ADDIM) – Cotisation 2010 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'association ADDIM et de verser le montant de la cotisation 2010, soit 25 €

1-T/Subvention aux Francas : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser la somme de 5 643,30 €aux Francas de Haute-Saône pour le 4^{ème} trimestre 2009.

1-U/Attribution de subventions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Larrière ne prend pas part au vote car membre de l'Amicale Laïque), a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale Laïque Luxeuil-St Sauveur : subvention exceptionnelle de 1 445 €pour l'organisation du Carnaval des Ecoles ;
- Association « Les Pluralies » : subvention de 50 000 € avec versement d'un acompte dès que possible de 25 000 € pour l'organisation du Festival de juillet ;
- Abbaye St Colomban : subvention exceptionnelle de 1 500 €correspondant au 1^{er} prix de la ville

de Luxeuil-les-Bains, dans le cadre de la 2^{ème} édition de la Journée Colombanienne.

1-V/Demande de réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation des écoles : Dans le cadre de la réserve parlementaire, M. Michel RAISON, député de Haute-Saône, dispose d'une enveloppe budgétaire qui lui permet d'accorder des subventions exceptionnelles pour certains investissements.

La commune va solliciter le Ministre de l'Intérieur pour l'octroi d'une réserve parlementaire d'un montant de **75 000 €HT** pour les travaux relatifs à la réhabilitation des écoles du Mont-Valot et du Stade. L'avant projet fait état d'un montant estimatif des travaux de :

Pour l'école du Mont-Valot :	365 600 €HT
Pour l'école du Stade :	220 679 €HT
Soit un montant total des travaux de :	586 279 €HT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- de solliciter le Ministre de l'Intérieur pour l'octroi d'une réserve parlementaire,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance de ce co-financier,
- de s'engager à ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation du Ministère de l'Intérieur,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

1-W/Demande de réserve parlementaire pour les travaux de réfection du Bd Richet : Dans le cadre de la réserve parlementaire, la commune va solliciter le Ministre de l'Intérieur pour l'octroi d'une réserve parlementaire d'un montant de **75 000 €HT** relatifs à la réfection de la voirie, la réhabilitation des conduites d'eau potable et les travaux d'assainissement au Boulevard Richet.

L'avant projet fait état d'un montant estimatif de travaux de **359 040 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- de solliciter le Ministre de l'Intérieur pour l'octroi d'une réserve parlementaire,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance de ce co-financier,
- de s'engager à ne réaliser les travaux qu'après autorisation du Ministère de l'Intérieur,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

1-X/Participation au déficit de la liaison Brotte-les-Luxeuil/Luxeuil-les-Bains : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'accepter de participer au déficit de la ligne de transport de voyageurs de Brotte-les-Luxeuil à Luxeuil-les-Bains pour l'année 2010 dans les mêmes conditions que celles pratiquées sur les exercices antérieurs,
- d'autoriser le Maire, ainsi que le Receveur municipal, à régler cette participation au Conseil Général de la Haute-Saône.

I-Y/Autorisation d'ester en justice : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'autoriser le Maire à ester en justice auprès du TGI de Lure suite à un accident survenu en juin 2008 entre un véhicule municipal et celui d'un particulier,
- de désigner M^o LASSUS-PHILIPPE, Avocat à Vesoul, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,
- de dire que la postulation sera effectuée par la SCP L.V.L, 24 rue Font à Lure.

I-Z/Remboursement sur la consommation de gaz du Tribunal d'Instance de Luxeuil :

L'activité du Tribunal d'Instance de Luxeuil-les-Bains ayant été transférée au Tribunal d'Instance de Lure à compter du 1^{er} janvier 2010, il convient de facturer le solde des sommes dues pour la période du 14 octobre au 31 décembre 2009, au titre du chauffage, pour l'occupation du bâtiment communal, place de la Baille à Luxeuil-les-Bains.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Mme la Trésorière à encaisser la somme due, soit 453,74 €

I-AA/Création d'un groupe de travail pour la modification du règlement local de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de demander à M. le Préfet de la Haute-Saône de valider la création d'un groupe de travail chargé de redéfinir un projet de réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal de Luxeuil-les-Bains et d'en fixer la composition,
- d'autoriser le Maire à diligenter la procédure pour ce faire et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

I-AB/Musée de la Tour des Echevins : retour à la commune d'une compétence précédemment transférée à l'Office de Tourisme : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser la reprise par la Ville de Luxeuil-les-Bains de la gestion et de l'exploitation du Musée de la Tour des Echevins à compter du 1^{er} janvier 2010,
- de fixer comme suit les différents tarifs :

Les entrées :

Tarif individuel (gratuité pour les – de 12 ans) ticket rose	2,50 €TTC
Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, mineurs) ticket vert	1,00 €TTC
Tarif groupe (> = 20 personnes) ticket vert	1,00 €TTC
Tarif scolaire par élève	0,50 €TTC

(il n'existe pas de billet – les établissements scolaires règlent sur facture)

Vente sur place de cartes postales :

« Peintures de Jules Adler »	0,45 €TTC
« Retable de la Haute-Saône »	0,60 €TTC

Vente sur place de Revues

Opuscule « Luxeuil » du Dr Cugnier	5,00 €TTC
Revue « Notre Histoire » (à l'unité)	1,00 €TTC
Luxovium	3,00 €TTC

Fonds de Caisse

80 €

II – INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT

2-A/ONF – Programme de travaux 2010 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché ONF qui comprend : travaux de régénération, suivi des peuplements, travaux d'infrastructures, maintenance du domaine et autres travaux patrimoniaux, pour un montant total de 26 594 €HT, soit :

- Investissement	24 778 €
- Fonctionnement	1 816 €

2-B/Travaux de réfection du Boulevard Richet: Dans le cadre de son programme d'entretien de la voirie et de sécurisation des espaces publics, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de réfection de chaussée et création de trottoirs. L'avant projet estimatif des travaux est défini à **192 010 €HT**.

Dans le cadre de son programme de modernisation de son réseau d'assainissement, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de réfection et de création de réseau. L'avant projet fait état d'un montant estimatif de travaux de **145 300 €HT**.

Dans le cadre de son programme de modernisation de son réseau d'eau, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de réfection et de création de conduites. L'avant projet fait état d'un montant estimatif de **21 730 €HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser le lancement de ces opérations sur 2010,
- de solliciter, pour ce faire, les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner ces opérations,
- de s'engager à compléter le financement des opérations en cas de défaillance d'un des co-financiers.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

2-C/Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU telle qu'elle a été mise à disposition du public ;
- de dire que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Luxeuil-les-Bains ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- de dire que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département) ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2-D/Opération de restauration des vitraux de la Basilique Saint-Pierre : Dans le cadre des travaux de préservation et de mise en valeur du patrimoine, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de restauration des vitraux de la Basilique St Pierre. L'avant projet fait état d'un montant estimatif de **120 000 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010,
- de solliciter, pour ce faire, les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financiers,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2-E/AP/CP : Modification de l'échéancier de la délibération n° 2009-72 « Opération de mise en service d'une nouvelle ressource en eau et construction d'une station de reminéralisation »
Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) : Eu égard à l'avancement de ce projet d'un montant de 2 500 000 €, il est nécessaire d'adapter les crédits de paiement. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a modifié la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

- 2009 : 0 €
- 2010 : 600 000 €
- 2011 : 800 000 €
- 2012 : 700 000 €
- 2013 : 400 000 €

2-FAP/CP : Modification de la délibération n° 2009-74 du 16.03.09 « Rénovation des charpentes de la Basilique » : Eu égard aux modifications apportées à ce projet, il est nécessaire d'en adapter l'autorisation de programme et les crédits de paiement. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a effectué les modifications suivantes (montant total des travaux : 563 173 €) :

- 2009 : 141 586 €
- 2010 : 280 000 €
- 2011 : 141 587 €

2G/AP/CP : Modification de l'échéancier de la délibération n° 2009-76 du 16.03.09 « Restructuration des écoles » : Eu égard à l'avancement de ce projet d'un montant de 1 100 000 €, il est nécessaire d'adapter les crédits de paiement. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a modifié la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

- 2009 : 270 000 €(pour mémoire)
- 2010 : 600 000 €

- 2011 : 230 000 €

2-H/AP/CP : Modification de l'échéancier de la délibération N° 2009-73 du 16.03.09 « Signalétique voirie » : Eu égard à l'avancement de ce projet d'un montant de 150 000 € il est nécessaire d'adapter les crédits de paiement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

- 2009 : 0 €
- 2010 : 150 000 €

2-I/Travaux d'installation d'une canalisation basse tension souterraine pour ERDF : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention passée avec ERDF reconnaissant un droit de servitude au profit du distributeur,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier, notamment la publication au bureau des hypothèques par acte authentique devant notaire, les frais dudit acte restant à la charge d'ERDF.

2-J/Passation d'un marché de travaux pour la réhabilitation et la remise aux normes de la cuisine centrale : Dans le cadre d'un accord conclu avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la commune de Luxeuil les Bains s'est engagée à mettre en œuvre l'opération de réhabilitation et de remise aux normes de la cuisine centrale avant transfert prévu en 2011. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 413 453, 60 €TTC.

Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 abstentions** (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, qui a donné pouvoir à Alain Larrière, MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE), a autorisé le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférent.

La séance a été levée à 23 h 45.

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Valérie MANGEL

Michel RAISON,